

Réforme dans le cadre des télécommunications

Le jeudi 1er mars 2001, le Parlement européen a adopté en première lecture trois directives portant respectivement sur le cadre réglementaire commun, l'accès aux réseaux de communications électroniques et l'autorisation d'accès aux réseaux. L'adoption de ces directives participe de la réforme du cadre réglementaire des télécommunications en vue de l'adapter aux besoins de la société de l'information.